

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU ROCHER-PERCÉ**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ TENUE LE MERCREDI 8 JUIN 2022, À 19 H 02, À LA SALLE DU CONSEIL DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ SITUÉE AU 129, BOULEVARD RENÉ-LÉVESQUE OUEST, À CHANDLER, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SAMUEL PARISÉ, PRÉFET, ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M ^{me} Cathy Poirier, mairesse	Ville de Percé
M. Roberto Blondin, maire	Mun. de Ste-Thérèse-de-Gaspé
M. Gino Cyr, maire	Ville de Grande-Rivière
M. Gilles Daraiche, maire	Ville de Chandler
M. Henri Grenier, maire	Mun. de Port-Daniel-Gascons

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

M^{me} Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière & aménagiste

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 02, par monsieur Samuel Parisé, préfet. Madame Christine Roussy, directrice générale / greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

22-06-115-O

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que le préfet, monsieur Samuel Parisé, procède à la lecture de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, l'ordre du jour.

22-06-116-O

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 MAI 2022

Sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC adopte, par la présente, le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 mai 2022.

22-06-117-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES CHÈQUES ET DES PRÉLÈVEMENTS POUR LA PÉRIODE DU 19 MAI AU 3 JUIN 2022

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que, pour la période du 19 mai au 3 juin 2022, la liste des chèques pour le compte 11653, portant les numéros 16877 à 16943 au montant de 680 583,98 \$, et la liste des prélèvements, portant les numéros 3284 à 3298 au montant de 30 651,03 \$, le tout pour un grand total de 711 235,01 \$, soient approuvées et entérinées par les membres du conseil.

Ces montants incluent les dépenses réalisées par la directrice générale et greffière-trésorière, via sa délégation de pouvoir.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente et que les crédits étaient disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

22-06-118-O

DÉPÔT ET APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER AU 3 JUIN 2022

Sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que les membres du conseil de la MRC du Rocher-Percé approuvent la liste des comptes à payer au compte 11653, déposée en date du 3 juin 2022, au montant de 62 876,50 \$, et autorisent le paiement des factures.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITE DE CRÉDIT

Je, Christine Hautcoeur, responsable administrative, certifie par la présente qu'il y a des crédits disponibles aux postes budgétaires pour réaliser les dépenses ci-avant.

22-06-119-O

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 337-2022 FIXANT LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la Loi sur le traitement des élus détermine les pouvoirs du conseil en matière de rémunération des élus;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun de réviser le règlement numéro 176-2003 fixant la rémunération des élus municipaux;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion pour la présentation de ce règlement fut donné par Madame Cathy Poirier, mairesse de Percé, lors de la séance ordinaire tenue le 13 avril 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été donné conformément à la Loi le 18 mai 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que soit adopté le règlement numéro 337-2022 fixant le traitement des élus municipaux de la MRC du Rocher-Percé.

22-06-120-O

EMBAUCHE D'UNE RESPONSABLE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT la résolution 21-04-085-O relative à l'embauche de madame Christine Hautcoeur;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé désire combler de façon définitive le poste de responsable administrative;

CONSIDÉRANT que madame Hautcoeur possède les qualifications, l'expérience et la motivation requises pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT que madame Hautcoeur a su accomplir avec satisfaction les tâches qui lui ont été confiées et a rencontré les obligations et les objectifs fixés;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC procède à l'embauche de madame Christine Hautcoeur, au poste de responsable administrative sur une base permanente, débutant le 13 juin 2022, au salaire et conditions établis en fonction de la Politique des conditions de travail des employés de la MRC présentement en vigueur.

Le tout est conditionnel à ce que madame Hautcoeur complète son baccalauréat en administration des affaires d'ici les 2 prochaines années.

22-06-121-O

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT OU D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA MRC DU ROCHER-PERCÉ À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES DE LA GASPÉSIE–LES-ÎLES (AFOGÎM)

CONSIDÉRANT la tenue de l'assemblée générale annuelle de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Gaspésie–les-Îles (AFOGÎM) qui se tiendra le 17 juin 2022;

CONSIDÉRANT que la MRC doit désigner un représentant ou une représentante, avec droit de vote, à l'assemblée générale des membres;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente, monsieur Roberto Blondin, à titre de représentant de la MRC à l'assemblée générale annuelle de l'AFOGÎM.

22-06-122-O

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC a pris connaissance de la demande de congé sans solde présentée par madame Christine Roussy;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC accepte d'accorder à madame Christine Roussy, un congé sans solde de 12 mois supplémentaires au poste d'aménagiste.

22-06-123-O

AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 593-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436-2011 DE LA VILLE DE PERCÉ

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 juin 2022, le règlement numéro 593-2022 modifiant le règlement de zonage 436-2011;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 593-2022 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 593-2022 de la Ville de Percé.

22-06-124-O

AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 594-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 435-2011 DE LA VILLE DE PERCÉ

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 juin 2022, le règlement numéro 594-2022 modifiant le règlement de plan d'urbanisme 435-2011;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 594-2022 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 594-2022 de la Ville de Percé.

22-06-125-O

AVIS DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 595-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 436-2011 DE LA VILLE DE PERCÉ

CONSIDÉRANT que la Ville de Percé a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le 7 juin 2022, le règlement numéro 595-2022 modifiant le règlement de zonage 436-2011;

CONSIDÉRANT que le règlement numéro 595-2022 ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, le règlement numéro 595-2022 de la Ville de Percé.

22-06-126-O

AVIS DE CONFORMITÉ – AVIS D'INTERVENTION 2022 03 TE1102 DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) souhaite intervenir sur le territoire de la MRC par la mise en disponibilité de 8 emplacements de villégiature regroupés dans le secteur du Lac de la Pruche plaquée;

CONSIDÉRANT que l'avis d'intervention 2022 03 TE1102 du MERN ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, l'avis d'intervention 2022 03 TE1102 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

22-06-127-O

AVIS DE CONFORMITÉ – AVIS D'INTERVENTION 2022 03 TE1103 DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) souhaite intervenir sur le territoire de la MRC par la mise en disponibilité de 4 emplacements de villégiature regroupés dans le secteur du Lac aux Outardes;

CONSIDÉRANT que l'avis d'intervention 2022 03 TE1103 du MERN ne contrevient à aucun objectif du schéma d'aménagement et de développement révisé ni aux dispositions du document complémentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Cathy Poirier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé déclare, par la présente, conforme à son schéma d'aménagement et de développement révisé, l'avis d'intervention 2022 03 TE1103 du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN).

DÉPÔT ET ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE LA GASPÉSIE AU 31 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie a soumis, à la vérification externe de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C., l'ensemble de ses activités financières de l'exercice se terminant le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que l'auditeur indépendant de la Régie a fait rapport au conseil d'administration de la Régie le 3 mai 2022, conformément aux articles 966 et les suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé est membre de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la MRC du Rocher-Percé confirme la réception des documents et y donne le suivi exigé par la loi;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé :

- Accepte les états financiers vérifiés et le rapport de l'auditeur indépendant de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles de la Gaspésie, tels qu'ils ont été présentés, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021;
- Autorise le paiement de 131 745,33 \$ relativement au LET;
- Autorise le paiement de 70 607 \$ relativement au site de compostage et de BFS.

**FONDS D'AIDE AUX ORGANISMES (FAO)
ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT SOCIOÉCONOMIQUE**

À la suite des recommandations du comité d'investissement socioéconomique, dans le cadre du Fonds d'aide aux organismes (FAO), sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise les projets ci-après décrits:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
FAO-2022-16	Événements Gaspesia	Ultra Trail 100	3 000 \$	106 500 \$
FAO-2022-17	Ville de Grande-Rivière	Camp de jour de Grande-Rivière	7 500 \$	67 381 \$
FAO-2022-18	Courant Culturel Rocher-Percé	Programmation estivale 2022	8 000 \$	49 123 \$
TOTAL			18 500 \$	223 004 \$

L'acceptation de ces projets est conditionnelle à ce que les promoteurs respectent les règles ainsi que les modalités d'attribution du Fonds d'aide aux organismes et confirment la participation financière des partenaires ciblés.

MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES VHR (VÉHICULES HORS ROUTE) APPUI ET CONTRIBUTION AU PROJET RÉGIONAL

CONSIDÉRANT le lancement en juin 2020 par la ministre déléguée au Développement économique régional de l'époque, madame Marie-Ève Proulx, d'une démarche provinciale demandant aux régions du Québec de nommer trois projets permettant de participer à la relance économique de la province;

CONSIDÉRANT que la Gaspésie a répondu à l'appel et a nommé trois projets distincts, dont celui concernant la mise à niveau des infrastructures VHR (véhicules hors route) de la région;

CONSIDÉRANT que l'industrie du VHR est une pierre angulaire du développement économique de la région et que le projet présenté consiste à soutenir sa pérennisation;

CONSIDÉRANT que le secteur du VHR représente 3 % du PIB de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que le VHR contribue un prolongement de la saison touristique ce qui permet à de nombreux commerces, hôtels et restaurants une diversification de leurs revenus et une diminution de leur dépendance à la haute saison touristique;

CONSIDÉRANT qu'en plus des facteurs économiques, le projet favorise l'harmonisation des usages territoriaux;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a affirmé sa volonté de soutenir financièrement la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT que le coût total du projet s'élève à 9,6 millions de dollars;

CONSIDÉRANT que pour compléter le montage financier, la région doit affecter 100 000 dollars supplémentaires dans le projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que la MRC du Rocher-Percé participe au projet en s'engageant à y verser une somme de 20 000 \$ conditionnellement à ce que l'ensemble des MRC de la Gaspésie y contribue également.

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2 – SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL – DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2021

CONSIDÉRANT que l'article 40 de l'entente du Fonds régions et ruralité Volet 2 stipule que la MRC doit adopter un rapport annuel d'activité et le transmettre à la Ministre;

CONSIDÉRANT que le rapport annuel d'activité 2021 relativement au Fonds Régions et ruralité Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional a été présenté aux membres du conseil en séance de travail le 7 juin 2022;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, ce rapport d'activité 2021.

22-06-132-O**AVENANT À LA CONVENTION AVEC LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION RELATIVEMENT AU PROJET « CONTACT-IMPACT » AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a transmis un projet d'avenant à la MRC, le 25 mai dernier, qui modifie la durée et la description du projet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise la direction générale à signer tout document requis à cette fin.

22-06-133-O**AUTORISATION DE SIGNATURE – PROTOCOLE D'ENTENTE ET LETTRE D'OFFRE**

CONSIDÉRANT le départ de monsieur Samuel Méthot-Laflamme à titre de conseiller en développement économique et responsable du Fonds d'aide aux organismes (FAO);

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise madame Daphnée Pitre et/ou madame Christine Roussy, directrice générale, à signer tout protocole d'entente et lettre d'offre relativement au FAO.

22-06-134-O**PROGRAMME DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU FAMILIAL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – ADOPTION DE LA RECOMMANDATION**

Dans le cadre du Programme d'aide financière à l'implantation de services de garde en milieu familial, sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé autorise, le projet ci-dessous décrit:

DOSSIER	PROMOTEUR	PROJET	SUBVENTION	COÛT DE PROJET
2022-003-RSG	Hélène Grenier	Renouvellement de matériel	1 000 \$	1 470 \$
TOTAL			1 000 \$	1 470 \$

L'acceptation du projet est conditionnelle à ce que la promotrice respecte les règles ainsi que les modalités d'attribution du programme.

22-06-135-O**ADOPTION DU PLAN D'ACTION 2022-2023 DU PLAN DE COMMUNAUTÉ**

CONSIDÉRANT le projet de Plan d'action 2022-2023 du Plan de communauté de la démarche intégrée en développement social de la MRC du Rocher-Percé qui a été déposé par le réseau en développement social (RDS);

CONSIDÉRANT que dans le Plan de travail de l'Alliance 2017-2023, la MRC doit adopter le Plan d'action 2022-2023 du Plan de communauté de la démarche intégrée en développement social de la MRC du Rocher-Percé de son territoire afin que l'enveloppe budgétaire attirée à notre territoire soit accessible;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gino Cyr, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé accepte le Plan d'action 2022-2023 du Plan de communauté de la Démarche intégrée en développement social de la MRC du Rocher-Percé, tel qu'il a été présenté au conseil.

22-06-136-O

NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE ET DEUX SUBSTITUTS AU SEIN DU COMITÉ DE GESTION INCENDIE DU CENTRE D'APPEL D'URGENCE DES RÉGIONS DE L'EST DU QUÉBEC (CAUREQ)

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé nomme, par la présente, madame Sonia Lessard, préventionniste à la MRC du Rocher-Percé, représentante de la MRC et messieurs Bobby Bastien, directeur de la sécurité incendie à la ville de Chandler, et Luc Lebreux, directeur de la sécurité incendie à la ville de Grande-Rivière et à la ville de Percé, substitués au sein du Comité de gestion incendie du Centre d'appel d'urgence des régions de l'Est du Québec (CAUREQ).

22-06-137-O

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE (SCRSI) ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2021

CONSIDÉRANT que le rapport d'activités 2021 relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie produit par la technicienne en prévention des incendies, madame Sonia Lessard, a été présenté aux membres du conseil en séance de travail le 7 juin 2022;

CONSIDÉRANT que l'article 35 de la *Loi sur la Sécurité incendie* stipule que la MRC doit adopter et transmettre au Ministre un rapport d'activités annuel par résolution;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Henri Grenier, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé adopte, par la présente, le rapport d'activités 2021 relativement à la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie pour la MRC du Rocher-Percé.

22-06-138-O

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION N° 22-05-109-O – AÉROPORT – OCTROI DE MANDAT – MARQUAGE

CONSIDÉRANT qu'il a été impossible de compléter les démarches habituelles menant à la signature du contrat avec l'adjudicataire à la suite d'une validation de conformité;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Daraiche, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** que le conseil de la MRC du Rocher-Percé abroge la résolution n° 22-05-109-O intitulée « Aéroport – octroi de mandat – marquage à l'aéroport du Rocher-Percé ».

CORRESPONDANCE

Aucune

AFFAIRES NOUVELLES

Défi Pierre Lavoie – Vélo

Monsieur Samuel Parisé invite la population de la MRC du Rocher-Percé à participer à une sortie à vélo, le 11 juin, 14 h, et ce, dans le cadre du défi Pierre Lavoie. Le départ et l'arrivée se feront au stationnement du camping près de l'Atelier d'art à Chandler.

Inscription RénoRégion

Monsieur Gino Cyr informe qu'une représentante de la MRC sera à l'Hôtel de Ville de Grande-Rivière, le jeudi 9 juin, pour recevoir les personnes qui souhaitent faire une demande dans le cadre du programme RénoRégion de la Société d'Habitation du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

22-06-139-O

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Roberto Blondin, dûment appuyée, il est **RÉSOLU UNANIMEMENT** par les membres présents que la séance soit et est levée à 19 h 23.

Samuel Parisé
Préfet

Christine Roussy
Directrice générale & Greffière-trésorière